



PROCÈS-VERBAL N° 04

Réunion du :	27 Septembre 2021
Présidence :	Sylvain DENIS
Présents :	Wahib ALIMI – Alain CHARRANCE – Willy FRESHARD – Gabriel GO
Excusés :	Joël BEASSE – Gérard NEGRIER – Céline PLANCHET – Arnaud VAUCELLE
Assistent :	Kevin GAUTHIER – Oriane BILLY

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club de NANT'EST FOOTBALL (519335),
M. CHARRANCE Alain, membre du club d'ANGERS NDC (502159),
M. Gabriel GÔ, membre du club ET DE LA GERMINIERE (524226),
Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Coupe Nationale Futsal

🔗 Engagements

La Commission prend connaissance de la liste des équipes engagées, soit 40 équipes, qui se répartissent ainsi :

- District 44 : 13 clubs
- District 49 : 6 clubs
- District 53 : 5 clubs
- District 72 : 6 clubs
- District 85 : 10 clubs

4 équipes de la LFPL + NANTES METROPOLE FUTSAL et ETOILE LAVALLOISE qualifiées pour les 32èmes de Finale.

🔗 Tirage du 1^{er} tour

La Commission procède au tirage au sort du 1^{er} tour qui aura le Samedi 16 Octobre 2020 à 16h00 sur le terrain du club 1^{er} nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles. Il y aura 13 matchs et 11 exempts (toutes les équipes de Régional 1 Futsal + 3 équipes de Régional 2 Futsal tirées au sort).

3. Championnats Régionaux Jeunes Futsal

🔗 Calendriers

La Commission acte le calendrier des Championnats Régionaux Jeunes Futsal, qui seront transmis très rapidement aux clubs concernés.

4. Critérium Futsal Seniors Féminin

🔗 Calendrier

La Commission acte le calendrier du Challenge Futsal Seniors Féminins, qui sera transmis très rapidement aux clubs concernés.

5. Clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires

La Commission valide les listes suivantes.

🔗 Liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire

N° Affiliation	Nom du club	Equipe bénéficiant du muté supplémentaire
590209	NANTES ETOILE NANTAISE FUTSAL	Equipe R1 Futsal
852483	ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB	Equipe R2 Futsal

➔ Liste des clubs bénéficiant de deux mutés supplémentaires

N° Affiliation	Nom du club	Equipe bénéficiant du muté supplémentaire
582328	NANTES METROPOLE FUTSAL	Equipe R1 Futsal

6. Calendrier

Prochaine réunion : Lundi 18 Octobre à 18h30.

Le Président
Sylvain DENIS



Le Secrétaire de séance
Oriane BILLY

